

CONVOCACTION

Le 3 février 2023, le Maire de La Ferrière-Aux-Etangs a convoqué le Conseil Municipal en réunion ordinaire pour le 8 février 2023 à 20 heures au lieu habituel des séances.

Ordre du jour

- Droit de préemption
- Création d'un tiers-lieu : demande de subventions
- Tarifs de la pêche : remise sur les cartes à l'année
- Subvention au Comité d'animation pour l'organisation du concours des maisons illuminées
- Chapelle Déguernelle : demande de classement en site tertiaire
- Opportunité d'acquisition foncière à côté du cimetière
- Questions diverses

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février à 20 heures, le Conseil Municipal de La commune de La Ferrière Aux Etangs, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire.

Présents : Dominique GOURDOU, Betty GUÉRIN, Dimitri LESAGE, Adjoint, Joseph COLIN, Monique POUPIN, Jean-Marc RAOULT, Sylvie LBOUGRE, Laurence GOSSELIN, Luc GUILLEMINE, Chantal GOUAULT, Thierry OLIVIER et Angélique DOUILLET

Absents représentés : Laurence LALÈS, Flora BOURBAN, Karine ÉMERY-VALOI, Stéphane LUCAS et Jean-Louis MARIE représentés par Dominique GOURDOU, Vincent BEAUMONT, Angélique DOUILLET, Laurence GOSSELIN et Thierry OLIVIER

Absente : Caroline DELÉPINE

Conformément à l'article 29 du Code Municipal Betty GUÉRIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

- Remplacement de portes et de fenêtres à l'école élémentaire

Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

CREATION D'UN TIERS-LIEU : DEMANDE DE SUBVENTIONS

7

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un tiers-lieu évoqué à plusieurs reprises lors de précédentes réunions du Conseil Municipal. Il précise qu'au travers de la mise en place de cet espace, il s'agit pour la commune non seulement de maintenir, mais aussi de renforcer la dynamique engagée ces dernières années, en diversifiant l'offre de services, en répondant aux besoins nouveaux de la population, et enfin en faisant émerger de nouveaux lieux de rencontres et de synergie associative, entrepreneuriale, etc...

Cette action est d'autant plus importante qu'elle va permettre de redonner vie à un espace délaissé et à l'abandon, depuis environ 5 ans, et qui sera exemplaire en matière de transition écologique et énergétique : performance du bâtiment, matériaux privilégiés, éclairage, isolation, sobriété foncière (principe de densification en centre-bourg).

Ce dynamisme se traduit notamment par un tissu associatif important (28 associations), et la mise en place à l'automne 2021 d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Une dynamique engagée qui doit être poursuivie avec la mise en œuvre de nouveaux projets structurants :

En amont de ce projet, de nombreux autres projets de redynamisation de nos 2 cœurs de bourg (ville-centre et cité minière), ont effectivement été engagés depuis 10 ans :

- Réaménagement du site du Gué-Plat en 2018 et 2019 : effacement des réseaux et sécurisation de l'ancienne cité minière, et réaménagement des extérieurs de la salle des fêtes ;
- Création en 2020 d'un cheminement piéton entre le Gué Plat et le centre bourg ;
- Commercialisation en cours de la 3ème et dernière tranche du lotissement privé "le Plant" (50 parcelles au total), à proximité immédiate de l'implantation de notre futur tiers-lieu;
- Aménagement de la Place Henri Buron (2021-2022) ;
- Réhabilitation du terrain de tennis situé au tour de l'étang (2022) ;
- En partenariat avec Flers Agglo et l'EPFN, déconstruction de la friche industrielle Chanu/Corlet, pour un projet de renouvellement urbain et la création de 8 pavillons individuels et 2 immeubles de 16 logements collectifs, ainsi que d'un espace médical/paramédical.

Précisons que cette belle opération s'inscrit pleinement dans la stratégie qui est la nôtre de revitalisation de notre centre-bourg, dans un quartier à proximité immédiate du futur tiers-lieu, mais aussi du pôle petite enfance et scolaire, d'une part, et de l'ensemble des commerces (place Henri Buron), d'autre part ;

Forte de cette stratégie de redynamisation de nos 2 cœurs de bourg, la Municipalité a souhaité également mettre en place d'ici la fin de ce mandat, les projets suivants :

- Aménagement d'un vestiaire sportif modulaire au Stade Yves Le Bozec : finalisation en février 2023.
- Aménagement d'un City-stade et d'un parcours santé autour de l'étang, finalisation en lien avec le Conseil Municipal des Jeunes : démarrage des travaux à l'automne 2023.

Il nous paraissait important de faire état de toutes ces réalisations, récentes, en cours ou en projet, afin de bien faire ressortir que ce projet de mise en place d'un tiers-lieu, et pour lequel nous sollicitons les subventions suivantes, s'inscrit également dans une dynamique globale et forte de revitalisation de notre centre-bourg.

Coût du projet Tiers-lieu

Bâtiments (acquisition + frais)	80 000 €	80 000.00 €
Travaux	514 156.40 € HT	616 987.68 € TTC
Etudes et honoraires	55 139.08 € HT	66 166.89 € TTC
Coût total du projet Tiers-lieu	649 295.48 € HT	763 154.57 € TTC

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- ETAT -CRTE – Enveloppe DETR : 201 281.60 € (31%)
- REGION – Contrat d'Action Territoriale : 227 253.42 € (35%)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 50 000 € (7.7%)
- Fonds EUROPEENS – Programme LEADER : 40 000 € (6.16%)
- Emprunt : 244 619.55 € (20.14%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées : 16 Pour et 2 Abstentions :

- valide le projet de création d'un tiers-lieu et le plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement des demandes de subventions.
- dit que cette dépense sera inscrite au budget communal 2023 et suivants.

TARIFS DE LA PÊCHE : REMISE SUR LES CARTES A L'ANNÉE**8**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale qu'en raison des fortes chaleurs de l'été dernier et de la présence de bactéries toxiques, la pêche dans l'étang a été interdite à partir du 2 août 2022 et ce jusqu'à la fermeture officielle, le 9 octobre 2022.

Il propose, pour les pêcheurs ayant acheté une carte à l'année en 2022, de fixer un tarif réduit en 2023, pour compenser les deux mois de fermeture anticipée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs des cartes à l'année, comme suit :
 - o carte à l'année carpiste : 70.00 euros
 - o carte à l'année adulte : 55.00 euros
 - o carte à l'année scolaire : 28.00 euros

- que l'application de ces tarifs est conditionnée par la présentation de la carte à l'année de 2022.

SUBVENTION AU COMITÉ D'ANIMATION POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES**9**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 420 € au Comité d'Animation pour l'organisation du concours des maisons illuminées.

CHAPELLE DEGUERNELLE : DEMANDE DE CLASSEMENT EN SITE TERTIAIRE**10**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale de la nécessité de revoir la signalétique de la Chapelle Déguernelle, situé sur le territoire de la commune de La Coulonche, et dont la commune a fait l'acquisition il y a plusieurs décennies.

Cette signalétique étant située en bordure de la D18, c'est le Département de l'Orne qui prendra en charge cette installation.

Afin de mener à bien ces travaux, il est nécessaire de demander le classement de la chapelle en site tertiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le classement de la Chapelle Déguernelle en site tertiaire, dans le cadre du schéma départemental de signalisation touristique.

OPPORTUNITÉ D'ACQUISITION FONCIÈRE A CÔTÉ DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux élus la possibilité d'acquérir une partie du terrain appartenant à l'EHPAD Sainte-Anne, en prolongement du cimetière, en plus du terrain qui a déjà fait l'objet d'un échange avec la commune.

Monsieur le Maire a rencontré la directrice de l'EHPAD à ce sujet. Lors de l'entretien il a été constaté qu'il y avait eu une erreur dans l'acte notarié concernant l'échange de terrain, et que la surface du terrain à acquérir était plus importante que prévue de ce fait.

Un échange s'engage et le point de vue des élus diverge sur cette opportunité d'acquisition.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'urgence à acheter ce terrain, sachant que les terrains situés au-dessus permettront déjà l'extension du cimetière. Il demande à chacun de réfléchir sur ce sujet qui sera évoqué ultérieurement.

REPLACEMENT DE PORTES ET DE FENÊTRES A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

11

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale le projet de rénovation de l'école élémentaire sur plusieurs années.

En 2023 il est prévu, notamment, le remplacement de fenêtres et de portes dans deux classes. La Commission Bâtiment et Logement, après étude des différents devis, a retenu la proposition de l'entreprise AFIM de Champsecret pour un montant de 25 397.64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine la décision de la Commission Bâtiment et Logement.

Le financement de ces travaux sera prévu au compte 21312 du budget communal 2023.

NOUVEAU FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les élus qu'un nouveau décret renforce l'encadrement des subventions attribuées aux associations par les administrations publiques.

Chaque association devra signer un contrat d'engagement républicain et remplir un formulaire unique de demande de subvention.

Monsieur le Maire précise qu'il a adressé la nouvelle demande de subvention aux associations de la commune avec un courrier explicatif. Pour la première année, une aide sera apportée aux associations qui en feront la demande.

CARTE SCOLAIRE RENTRÉE 2023

A l'occasion de la réunion de Conseil Municipal du 18 janvier dernier, Monsieur le Maire informait les élus de sa récente rencontre avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Flers, qui évoquait une possible fermeture de classe, à la rentrée scolaire de septembre 2023.

Il précisait qu'une première rencontre avait eu lieu avec les représentants de l'APE, afin de les tenir informés, et envisager des actions en commun.

Monsieur le Maire fait savoir aux élus que ce projet de fermeture de classe nous a été notifié par courrier reçu le 06 février dernier.

Il précise qu'une rencontre vient d'avoir lieu ce jour avec la Présidente et la Vice-Présidente de l'APE, afin de leur rendre compte du courrier adressé à Monsieur le Directeur Académique, pour contester cette fermeture, et coordonner des actions communes.

Monsieur le Maire informe les élus, qu'une première réunion publique d'information aura lieu le lundi 20 février prochain.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées aux mercredis 15 mars et 12 avril 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21 heures 53.